

N°	Objet	Destinataire	Superficie (ha)
ER 1	Création d'un espace public (et équipements et aménagements connexes), chemin de la Candoule	Commune	0,21
ER 2	Élargissement de voirie et création de stationnements publics, rue des écoles	Commune	0,08
ER 3	Création d'un parc de stationnement public (et équipements connexes) et/ou d'un équipement public - chemin de Gajanet	Commune	0,04
ER 4	Régularisation/ acquisition de voirie ouverte à la circulation publique, chemin de la Candoule	Commune	0,26
ER 5	Création d'un espace vert public	Commune	0,05

Zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Zone urbaine (U)

Zone agricole (A)

Zone naturelle (N)

Emplacements réservés

Périmètres soumis à des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Servitudes de mixité sociale

Périmètre de protection de captage qui ne fait pas l'objet d'une DUP

Protection des itinéraires de promenades et de randonnées

Cheminement piéton à maintenir

Marge de recul le long des voiries départementales

Réseau de liaison - 25 m

Réseau de proximité - 15 m

Prescriptions écologiques

Préservation des pelouses sèches

Préservation des ripisylves

Préservation des zones humides

Protections paysagères

Protections paysagères

Alignement d'arbres remarquables

Arbres remarquables

Protections visant à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier certains éléments pour des motifs d'ordre culturel, historique, ou architectural

Protection d'éléments de patrimoine bâti

Informations complémentaires

Bâti agricole

Bâtiment non cadastré (Janvier 2026)

Bâtiment (PCI Express 09-2025)

Parcelle cadastrale (PCI Express 09-2025)

Département du Gard (30)
Commune de Gajan

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.2 : Règlement graphique – Plan général

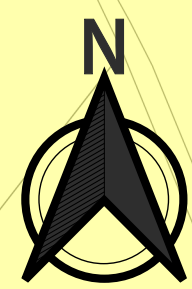
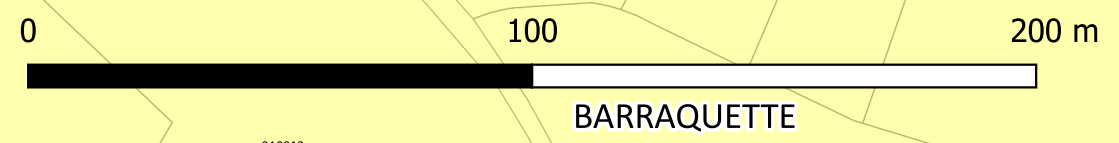
Echelle : 1/5 000^{ème}

Révision générale du PLU approuvée le : 10/02/2026

SAAS Alpicité
Avenue de la Chapelle
95 200 EMBLUN
Tél : 04 92 46 51 80
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

0 250 500 m

N°	Objet	Destinataire	Superficie (ha)
ER 1	Création d'un espace public (et équipements et aménagements connexes), chemin de la Candoule	Commune	0,21
ER 2	Élargissement de voirie et création de stationnements publics, rue des écoles	Commune	0,08
ER 3	Création d'un parc de stationnement public (et équipements connexes) et/ou d'un équipement public, chemin de Gajane	Commune	0,04
ER 4	Régulation/acquisition de voirie ouverte à la circulation publique, chemin de la Candoule	Commune	0,26
ER 5	Création d'un espace vert public	Commune	0,05



Légende

- Zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Zone urbaine (U)
- Zone agricole (A)
- Zone naturelle (N)

Prescriptions graphiques du règlement

- Emplacements réservés
- Périmètres soumis à des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Servitudes de mixité sociale
- Périmètre de protection de captage qui ne fait pas l'objet d'une DUP
- Protection de itinéraires de promenades et de randonnées
- Cheminement piéton à maintenir

Marge de recul le long des voiries départementales

- Réseau de liaison - 25 m
- Réseau de proximité - 15 m

Prescriptions écologiques

- Préservation des ripisylves
- Préservation des zones humides

Protections paysagères

- Protections paysagères
- Protection d'arbres remarquables
- Arbres remarquables

Protections visant à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier certains éléments pour des motifs d'ordre culturel, historique, ou architectural

- Protection d'éléments de patrimoine bâti

Informations complémentaires

- Bâti agricole
- Bâtiment non cadastré (Janvier 2026)
- Bâtiment (PCI Express 09-2025)
- Parcelle cadastrale (PCI Express 09-2025)



Département du Gard (30)
Commune de Gajan

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.3 : Règlement graphique – Plan Gajan

Echelle : 1/2 000^{ème}



Révision générale du PLU approuvée le : 10/02/2026

SAEL Alpicate
Avenue de la Clôture
05 200 18610
Tel : 04 32 45 51 80
contact@alpicate.fr
www.alpicate.fr

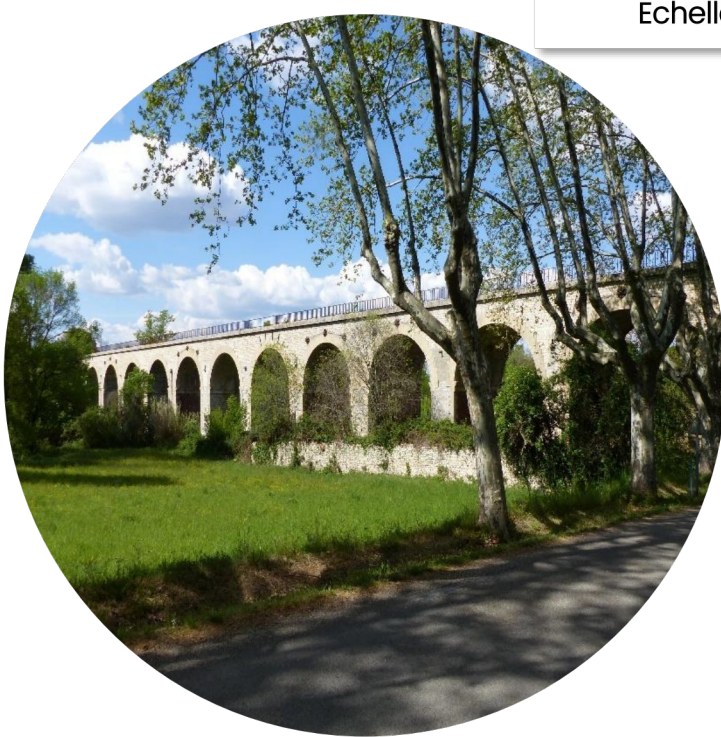


Département du Gard (30)
Commune de Gajan

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.4 : Règlement graphique – Aléa feu de forêt

Echelle : 1/5 000^m



Révision générale du PLU approuvée le : 10/02/2026

SARL Alpicité
Avenue de la Chapelle
95 200 EMBLUN
Tél : 04 92 45 51 80
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

0 250 500 m



Légende

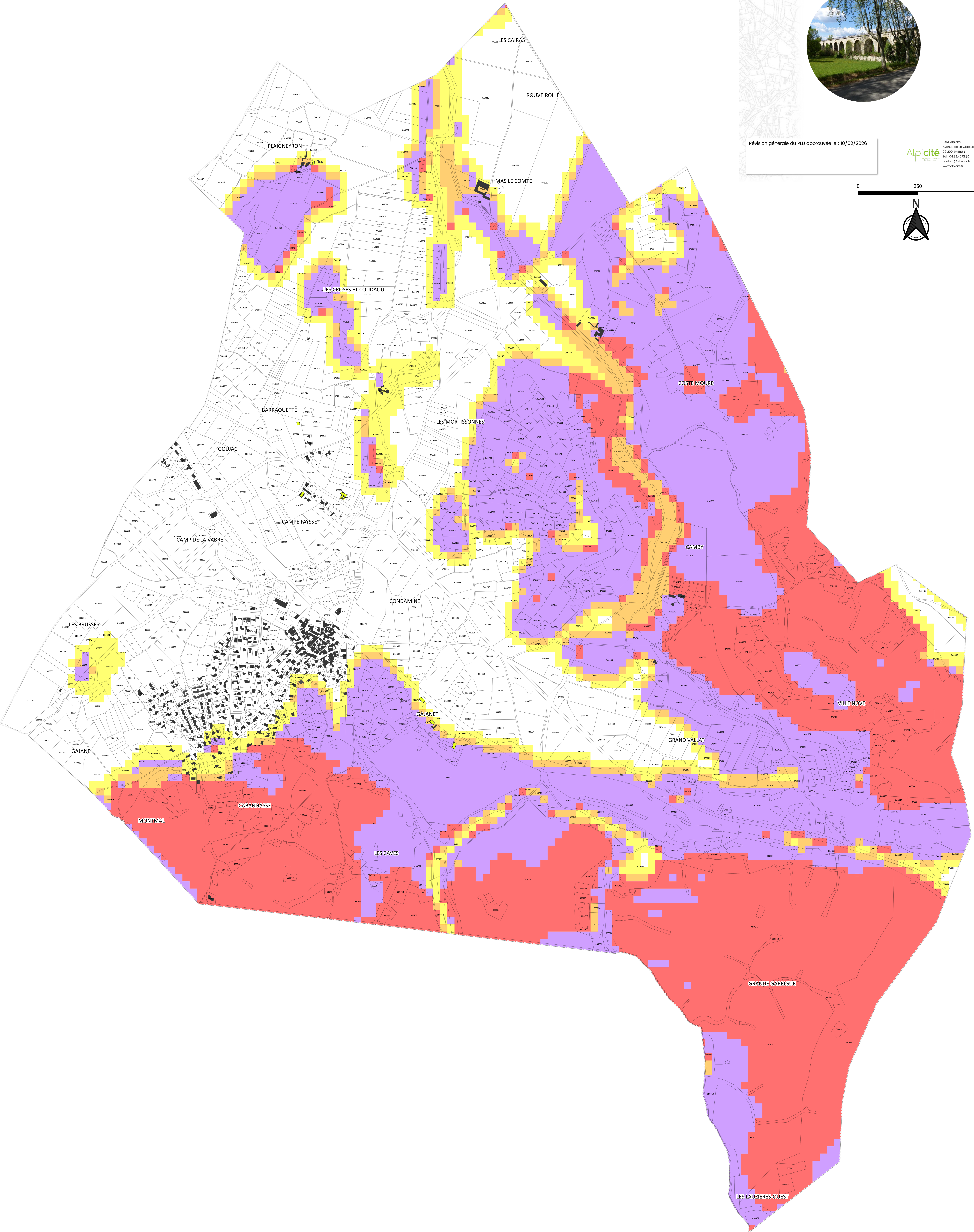
Informations du règlements

Aléa feu de forêt

- Faible
- Modéré
- Elevé
- Très élevé

Informations complémentaires

- Bât agricole
- Bâtiment non cadastré (janvier 2026)
- Bâtiment (PCI Express 09-2025)
- Parcelle cadastrale (PCI Express 09-2025)





Département du Gard (30)
Commune de Gajan

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.5 : Règlement graphique – Plan des risques et aléas :
chutes de blocs, retrait-gonflement des argiles, inondation par
débordement des cours d'eau, ruissellement et érosion des berges



Révision générale du PLU approuvée le : 10/02/2026

SAAS, Alpécité
Avenue de la Chapelle
95 200 EMBRUN
Tél : 04 82 46 81 80
contact@alpécité.fr
www.alpécité.fr

0 250 500 m



Légende

Prescriptions du règlement

Risque d'érosion des berges

--- Réseau hydrographique (retrait de 10.00 m appliqué à partir du haut des berges)

Informations du règlement

Aléa chutes de blocs

Jaune : Faible
Orange : Moyen
Rouge : Fort

Zone de départ

Aléa ruissellement (EXZeco)

Zone de ruissellement indifférencié

Retrait gonflements des argiles

Orange : Moyen
Rouge : Fort

Risque d'inondation par débordement des cours d'eau

Zone de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)

Informations complémentaires

Jaune : Bât agricole
Noir : Bâtiment non cadastré (Janvier 2026)
Gris : Bâtiment (PCI Express 09-2025)
Blanc : Parcelle cadastrale (PCI Express 09-2025)

